

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00145

Numéro SIREN : 811 763 119

Nom ou dénomination : 2TDH

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2020 sous le numéro de dépôt 16755

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

①

Désignation de l'entreprise		2 TDH										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		4 RUE ROGEZ 59160 LOMME											
SIRET		8 1 1 7 6 3 1 1 9 0 0 0 2 1											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le		3 0 0 4 2 0 2 0			
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012							
			Autres *	014		016							
	Immobilisations corporelles *			028		030							
	Immobilisations financières * (1)			040	1 027 500	042		1 027 500					
	Total I (5)			044	1 027 500	048		1 027 500					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052						
		Marchandises *			060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066							
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070							
			Autres * (3)	072	500	074		500					
	Valeurs mobilières de placement			080		082							
	Disponibilités			084	268 815	086		268 815					
	Charges constatées d'avance *			092		094							
Total II			096	269 315	098		269 315						
Total général (I + II)				110	1 296 815	112		1 296 815					
PASSIF								Exercice N		NET			
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120				1 000					
	Écarts de réévaluation			124									
	Réserve légale			126				100					
	Réserves réglementées *			130									
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132						
	Report à nouveau			134				520 731					
	Résultat de l'exercice			136				391 306					
	Provisions réglementées			140									
Total I				142			913 137						
Provisions pour risques et charges				Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				321 061					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166				3 000					
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		)	172	59 616					
Produits constatés d'avance				174									
Total III				176			383 678						
Total général (I + II + III)				180			1 296 815						
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	180 000					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 2 TDH**

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

30 04 2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214	
			Services *			217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	Autres produits							230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	70 797
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *		243	578	244	578
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	71 375

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II) 270 (71 375)

Produits financiers (III) 280 290 000 Charges financières (V) 294 3 138

Produits exceptionnels (IV) 290 236 102

Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300 7 932
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		

Impôt sur les bénéfices * (VII) 306 52 351

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 391 306

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 391 306 314

REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318
	Provisions non déductibles *					322
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324 52 351
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330 7 932
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999

DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (44 undécies)	990		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				350 511 602
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite				641

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2 352 354 60 013

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356
	Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :					360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2 370 372 60 013

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2TDH
Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros
Siège social : 4 rue Rogez 59160 LOMME
RCS LILLE METROPOLE – 811 763 119

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 OCTOBRE 2020

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/04/2020

L'an deux mil vingt, le trente et un octobre, à 18 heures, les associés de la Société par actions simplifiée « 2TDH » au capital de 1000 euros divisé en 1000 actions de 1€ dont le siège social est situé à LOMME, 4 rue Rogez, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 811 763 119, se sont réunis en Assemblée générale Ordinaire Annuelle audit siège sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'assemblée est présidée par Thomas DAUGENET, Président de société, qui
après avoir déclaré qu'il possède personnellement, 375 parts,

Constate qu'est également présent :

- Mr Thibaut HAVET propriétaire de 625 parts

Total des parts représentées 1 000 parts.

Le président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Les copies des lettres de convocation,
- Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 30/04/2020,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le président indique que ces documents ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus, ce dont l'assemblée générale lui donne acte.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Approbation de ces comptes dudit exercice et quitus au président,
- Affectation du résultat,
- Pouvoir pour effectuer les formalités.

Le président présente le texte des résolutions proposées. Il ouvre les débats, puis, personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le président et examiné les comptes de l'exercice clos le 30/04/2020, l'assemblée générale les approuve et donne au Président quitus pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/04/2020, s'élevant à 391 306.17€ en totalité en compte de report à nouveau qui présentera désormais un solde créditeur de 912 036.97€.

Conformément à la loi, l'assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'aucune rémunération n'a été constatée au cours de l'exercice clos le 30/04/2020.

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération annuelle du président à néant au titre de l'exercice clos le 30/04/2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, mentionnées dans le rapport spécial établi à cet effet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

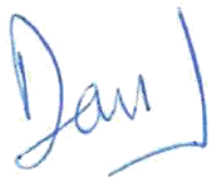
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures. De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal signé par les associés.

Thomas DAUGENET

Thibaut HAVET



2TDH
Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros
Siège social : 4 rue Rogez 59160 LOMME
RCS LILLE METROPOLE – 811 763 119

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE
L.223-19 du CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 30/04/2020

Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Au titre de l'exercice écoulé sont intervenues ou se sont poursuivies les conventions suivantes :

L'assemblée générale constate qu'aucune convention n'est intervenue entre la société et ses associés.

Le Président,

Thomas DAUGENET

